

tenue sous la présidence de Monsieur BABSKI, assisté(e)
de Madame JAUR et Madame CELINO, Conseillères
En présence de Madame COURTOIS, Rapporteure publique
Madame RANWEZ, Greffière

11 heures 00

01)	DOSSIER N° 2203687	RAPPORTEURE: Madame Cyndra CELINO
Titre de l'affaire	Demande d'annulation de la décision du 30 mars 2022 par laquelle le directeur des ressources humaines du centre hospitalier de Douai a refusé la reconnaissance de maladie professionnelle, l'imputabilité au service	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame X	Madame X
Défendeur	CENTRE HOSPITALIER DE DOUAI	DIRECTEUR
02)	DOSSIER N° 2301333	RAPPORTEURE: Madame Cyndra CELINO
Titre de l'affaire	Demande d'annulation de la décision du 12 décembre 2022 par laquelle le directeur des ressources humaines du centre hospitalier de Douai a refusé la reconnaissance de maladie professionnelle, l'imputabilité au service et indiqué que les soins et arrêts du 25 février 2020 au 25 mai 2020 sont pris en charge au titre de la maladie ordinaire	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame X	Madame X
Défendeur	CENTRE HOSPITALIER DE DOUAI	DIRECTEUR
03)	DOSSIER N° 2205129	RAPPORTEURE: Madame Cyndra CELINO
Titre de l'affaire	Décision en date du 29 avril 2022 par laquelle le directeur du centre hospitalier de Cambrai a infligé la sanction de blâme	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur X	Maître BRIATTE Camille (Cour)
Défendeur	CENTRE HOSPITALIER DE CAMBRAI	DIRECTEUR

11 heures 00

04)	DOSSIER N° 2205157	RAPPORTEURE: Madame Cyndra CELINO
Titre de l'affaire	Décision en date du 29 avril 2022 par laquelle le directeur du centre hospitalier de Cambrai a infligé la sanction de blâme	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur X	Maître BRIATTE Camille (Cour)
Défendeur	CENTRE HOSPITALIER DE CAMBRAI	DIRECTEUR
05)	DOSSIER N° 2205275	RAPPORTEURE: Madame Anne JAUR
Titre de l'affaire	Demande d'annulation de la décision du 11 mai 2022 par laquelle le directeur du centre hospitalier de Tourcoing a licencié la requérante suite à la suppression de son emploi	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame X	Maître INGELAERE Benjamin
Défendeur	CENTRE HOSPITALIER DE TOURCOING	ANGLE DROIT AVOCATS
06)	DOSSIER N° 2206182	RAPPORTEURE: Madame Anne JAUR
Titre de l'affaire	Décision en date du 9 juin 2022 par laquelle le directeur du centre hospitalier d'Arras a infligé la sanction de blâme et décision du 26 septembre 2022 retirant la décision du 9 juin 2022 et lui en substituant une équivalente	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame X	Maître JAMAIS Gauthier (Cour)
Défendeur	CENTRE HOSPITALIER D'ARRAS	Maître CADOUX Vincent (Cour)
07)	DOSSIER N° 2206835	RAPPORTEURE: Madame Cyndra CELINO
Titre de l'affaire	Décision du 30 mars 2022 par laquelle le centre hospitalier universitaire de Lille a refusé l'avancement au titre de l'année 2021	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame X	Maître SCHMIDT-SARELS Chloé (Cour)
Défendeur	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE LILLE	SCP SHBK AVOCATS SEGARD BRIOUT

11 heures 00

08)	DOSSIER N° 2207970	RAPPORTEURE: Madame Cyndra CELINO
Titre de l'affaire	Impôt sur le revenu et contributions sociales au titre de l'année 2018 - lieu d'imposition : (59)	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur et Madame X	Maître DRANCOURT Patrick
Défendeur	DIRECTION SPECIALISEE DE CONTROLE FISCAL NORD	Le directeur
09)	DOSSIER N° 2208226	RAPPORTEURE: Madame Cyndra CELINO
Titre de l'affaire	Impôt sur le revenu et cotisations sociales au titre des années 2017 à 2017 - lieu d'imposition : (62)	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur X	FIDAL
Défendeur	DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DES HAUTS DE FRANCE ET DU DEPARTEMENT DU NORD - DAJ	Directeur régional
10)	DOSSIER N° 2209688	RAPPORTEURE: Madame Cyndra CELINO
Titre de l'affaire	Prélèvement progressif sur le produit des jeux au titre de la période entre le 23 et le 31 octobre 2021	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	SAS PASINO DE SAINT AMAND LES EAUX	CMS BUREAU FRANCIS LEFEBVRE
Défendeur	DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DES HAUTS DE FRANCE ET DU DEPARTEMENT DU NORD - DAJ	Directeur régional

Arrêté le 03/04/2025

Le président du tribunal